

Publication communale juillet 2020

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Durant la période estivale, les bureaux de l'administration communale seront fermés du

lundi 13 juillet au vendredi 7 août 2020 inclus

Réouverture le lundi 10 août 2020, **sur rendez-vous uniquement**, en raison de la pandémie liée au COVID-19. **La Recette communale rouvrira ses portes le 17 août.**

Durant la semaine du 13 juillet au 17 juillet, il sera possible de joindre le secrétariat, Mme Cerf - 032/466 29 10 **touche no. 1**, pour la consultation de dossiers mis à l'enquête publique; de même que la caissière, Mme Voisard – 032/466 29 10 **touche no. 3**.

Inscriptions au chômage

Durant la fermeture des bureaux de l'administration communale (du 13 juillet au 7 août inclus), les nouveaux chômeurs sont priés de se présenter avec leur carte AVS à l'ORP, (Office régional de placement à la rue Auguste-Cuenin 15, à Porrentruy) au plus tard le premier jour pour lequel ils revendiquent les indemnités de chômage.

Au préalable, le chômeur prendra contact avec l'ORP au no. 032/420 39 40.

Permis de construire délivrés dernièrement

Requérante : **R&C SA**, Chemin des Grandes-Vies 5, 2900 Porrentruy

Projet : Aménagement d'un conduit extérieur pour poêle, isolation façade, réfection du toit, rte du Creugenat 124K, parcelle No. 467

Requérants : **Dürrer Alexandre et Marie-Noëlle**, Lauchière 124G
Projet : Pose d'une barrière sur mur de soutènement en limite de parcelle et sur les côtés de la parcelle No. 420. Panneaux aluminium sandwich gris anthracite.

Requérante : **Commune de Courtedoux**, rue du Collège 30A
Projet : Transformations intérieures et changement d'affectation du bâtiment No. 31A : aménagement d'un local voirie, d'une surface commerciale et d'une salle de réunion communale, pose d'un ascenseur et d'une PAC intérieure, ouverture de velux et fenêtres, démolition de l'annexe Sud existante, sur la parcelle No. 111, au lieu-dit « rue du Collège ».

Requérant : **Alves Antonio**, Le Boitchelat 268
Projet : Construction d'un mur en gabions et pose d'une palissade en bois

Requérant : **Theubet Frédéric**, Rue du Collège 29B
Projet : Isolation périphérique sur 4 façades, couvert sur terrasse existante Ouest

Prévention des incendies et des accidents dus aux feux d'artifice du 1^{er} août

En vertu de l'ordonnance concernant la police du feu, des feux d'artifice ne doivent être allumés que lorsqu'il n'en résulte aucun danger pour les personnes et les choses. Afin d'éviter des accidents ainsi que des incendies de forêts, de prairies ou de bâtiments, nous invitons la population à observer les dispositions suivantes :

- choisir avec prudence l'emplacement où les feux du 1^{er} août seront allumés.
- ne tirer des feux d'artifice qu'à une distance d'un jet de pierre de la maison la plus proche.
- ne lancer des fusées que sur un terrain libre en faisant tout spécialement attention à la direction du vent et au point de chute.
- ne pas laisser brûler les lampions sans surveillance.

Nouveauté à l'abri du Pilay

Le Conseil communal informe la population que des travaux d'électricité ont été effectués dernièrement à l'abri du Pilay. Vous pouvez dès à présent **brancher votre propre génératrice**, en face du parking. Un câble d'adaptation est disponible dans le local WC. En cas de besoin, vous pouvez contacter les personnes de référence mentionnées sur votre contrat de location.

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE BELLES VACANCES ENSOLEILLEES
AINSI QU'UN BEL ETE EN TOUTE SECURITE !**



Courtedoux, le 6 juillet 2020/kc

Le Conseil communal

Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux ☎ 032/466 29 10



karine.cerf@courtedoux.ch / site: www.courtedoux.ch